

# JEUNE VOLONTAIRE INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES

## CONDITIONS DE SERVICE

### ÉLIGIBILITÉ

#### LIMITE D'ÂGE

18 - 26

#### EXPERIENCE

0 - 3 ans

#### STATUT

Affectation avec ou sans famille



### INDEMNITÉS

#### INDEMNITÉ MENSUELLE DE SUBSISTANCE (MLA)

US \$1,389 x Indice de Côt du pays (PAM) au taux de la capitale

#### MONTANT FORFAITAIRE D'ENTRÉE

US \$4,000 (frais de passport, visas, examen médical d'entrée, vaccin(s) et expédition des effets personnels)

#### TRANSPORT/ DÉPLACEMENT

Couvert par l'Allocation de subsistance pour les Volontaires (VLA)



### SANTÉ, SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

#### DIFFÉRENTIEL DE BIEN-ÊTRE

Différentiel A US \$500 / mois  
Différentiel B US \$1,000 / mois

#### SÉCURITÉ

100% remboursé conformément aux normes du Département de la sécurité et de la sûreté (DSS)

#### ASSURANCE MÉDICALE ET AUTRES

Assurance médicale, assurance-vie, invalidité, mutilation et actes de malveillance

#### REPOS ET RECUPÉRATION (R&R)

Administré par l'Agence hôte



### PERSONNES À CHARGE

#### COUVERTURE VOYAGE

Voyage autorisé pour 3 personnes à charge maximum (ayant moins de 21 ans)

#### COUVERTURE MÉDICALE

Fournie pour 3 personnes à charge maximum et présentes sur le lieu d'affectation

#### ALLOCATION FAMILIALE

US \$250 pour 1 personne à charge  
US \$450 pour 2+ personnes à charge



### PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE CARRIÈRE

#### FORMATION

e-Campus

#### APPRENTISSAGE

Accès aux programmes d'apprentissage sur le terrain, virtuels et programmes de formation en ligne

#### FORMATION PENDANT LE SERVICE

Administration par l'Agence hôte



### PRESTATIONS FIN DE SERVICE

#### INDEMNITÉ FIN D'AFFECTATION

US \$225/mois pour service accompli de manière satisfaisante

#### PRESTATIONS MÉDICALES

1 mois de prolongation après fin d'affectation

#### PRESTATIONS DE VOYAGE

Les droits au rapatriement sont accordés après l'accomplissement des formalités de départ



### CONGÉS

#### FORMATION & APPRENTISSAGE

10 jours ouvrables par période de 12 mois consécutifs

#### CONGÉ ANNUEL

30 jours/an (2,5/mois)

#### CONGÉ AU FOYER

Cycle déterminé par le lieu d'affectation, 12 ou 24 mois

#### CONGÉ DE MALADIE CERTIFIÉ

7 jours non certifiés. Pour les congés de maladie certifiés, calculs sur la base de 30 jours annuels. Après 20 jours de congé de maladie, le cas est assigné à UNOG

#### CONGÉ POUR RAISON FAMILIALE

Déduit des congés de maladie non certifiés

#### CONGÉ PARENTAL

Paternité: 10 jours  
Maternité: 16 semaines

